

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du Mardi 25 novembre 2014

Président : Monsieur Robert de KERVÉGUEN, Maire de Vigny

Présents : Mesdames et Messieurs Claude DUMONT, Catherine DANIEL, Marie-France PUGET, Jean FERLIER, Anick PERTUISOT, Christian EVRARD, Isabelle COT, Philippe CORTES, Delphine VALIN-HOBBE, Vincent GUILLOÛET

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Patrick MADI, Catherine BONNOUVRIER, Ana FAUVET qui a donné pouvoir à Robert de KERVÉGUEN, Alain PAVIOT qui a donné pouvoir à Claude DUMONT

La séance est ouverte à 20 h 30.

Monsieur Philippe CORTES a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Chaque membre de l'assemblée a été destinataire du compte rendu de la dernière réunion en date du 28 octobre 2014.

Aucune objection n'étant faite, le compte rendu est par conséquent approuvé.

Monsieur le Maire fait part des excuses de Madame Muriel BINET, directrice de l'école primaire de Vigny, qui n'a pas pu être présente à la dernière réunion du Conseil Municipal pour raisons personnelles.

Puis le Président propose de passer à l'ordre du jour.

COMMISSION ECONOMIQUE ET DES FINANCES :

La Commission Économique et des Finances s'est réunie le 13 Novembre dernier, chaque conseiller a été destinataire du compte rendu.

- BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014 DE LA COMMUNE :

Il s'élève en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement à 0 € et pour la section d'investissement à 9 679 €.

Aucune recette complémentaire n'est attendue et par conséquent pour réajuster certains articles en dépenses, il est ponctionné sur la somme portée en dépenses imprévues ou sur certains articles dont la dépense n'a pas été entièrement réalisée.

Opération 03/14 – Illumination du lavoir :

Suite à l'intervention de Monsieur Philippe CORTES, le maire précise qu'il est prévu d'éclairer le lavoir à l'aide de LED de couleur dans le cadre de la mise en valeur du petit patrimoine.

D'autre part, il a été constaté de nombreuses fuites au lavoir et une remise en état, principalement au niveau de l'abreuvoir, sera nécessaire. Ce lavoir fait partie de notre patrimoine et il convient de préserver sa technique de fonctionnement particulièrement intéressante (vases communicants avec vannes – bipasse avec la roue du moulin).

Article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations » :

Une aide financière a été accordée à l'association diocésaine pour la remise en service d'une cloche de l'église de Vigny. Pour répondre à l'interrogation de Monsieur Christian EVRARD, le Maire

précise que la paroisse prend en charge l'entretien des cloches et la mairie l'entretien de l'horloge, la prise en charge du chauffage et de l'éclairage de l'église. Les frais de combustible pour l'église se sont élevés à 8 000 € l'année dernière et il convient désormais de trouver des solutions pour diminuer ce coût, des essais sont en cours (allumage à 12 h 00 – coupure à 19 h avec une température de 18° pour la messe du samedi soir). Toutes les églises des alentours ne sont pas chauffées.

- **SERVICE ASSAINISSEMENT** :

Il n'y a pas lieu de prévoir un budget supplémentaire pour le Service Assainissement mais une délibération modificative n°01/2014 concernant les articles suivants :

Désignation	Augmentation sur crédits ouverts Recettes	Augmentation sur crédits ouverts Dépenses
Section d'Exploitation		
Art. 6061: Fournitures non stockables		570,00 €
Art. 622 : Rémunération d'intermédiaires, honoraires		1 000,00 €
Art. 623 : Publicité, publications		220,00 €
Art. 615: Entretien et réparations (STEP)	1 790,00 €	

Total	1 790,00 €	1 790,00 €
--------------	-------------------	-------------------

Désignation	Augmentation sur crédits ouverts Recettes	Augmentation sur crédits ouverts Dépenses
Section d'Investissement		
Art. 218 : Autres immobilisations corporelles	4 500,00 €	
Art. 2188 : Autres installations techniques		4 500,00 €

Total	4 500,00 €	4 500,00 €
--------------	-------------------	-------------------

Les membres présents approuvent à l'unanimité le Budget Supplémentaire 2014 de la Commune ainsi que la délibération modificative n°01/2014 pour le service assainissement.

PLAN LOCAL D'URBANISME :

- **Modification simplifiée à approuver** :

Il est rappelé la modification simplifiée du P.L.U. qui a été lancée et qui porte sur un secteur précis de la Commune situé au Bord 'Haut de Vigny.

C'est essentiellement afin de permettre le développement de la zone d'activités intercommunales sur les terrains de la CCVC que la Commune a engagé cette procédure de modification, ayant parallèlement fait l'acquisition d'une parcelle permettant de réaliser ses projets d'équipements.

Elle concerne la levée d'un emplacement réservé « F » en entrée Est du Hameau, pris au bénéfice de la commune, sur des terrains situés le long de la route de Rouen.

Cet emplacement était initialement destiné à réaliser des équipements publics et notamment le gymnase de maîtrise d'ouvrage intercommunale et une école municipale de musique, à proximité du collège Roland Vasseur et du siège de la CCVC.

D'une superficie de 1,42 ha, il est inclus dans la zone UF du P.L.U. qui regroupe des terrains destinés aux équipements publics et d'intérêt locatif.

La Commune qui avait initialement prévu de réaliser les projets d'équipement (gymnase et école de musique) sur une partie des terrains rachetés depuis par la communauté de communes, a entre temps fait l'acquisition d'une parcelle qui se trouve légèrement au sud-ouest sur laquelle elle projette désormais de les implanter.

Après consultation des personnes publiques associées, le dossier a été mis à la disposition du public du 6 octobre au 8 novembre 2014.

Plusieurs personnes sont venues consulter le dossier en mairie mais aucune remarque n'a été consignée sur le registre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification simplifiée du PLU.

- **Conséquences de la loi Allur :**

La loi Allur adoptée en février 2014 a supprimé les COS dans l'ensemble des règlements de PLU en vigueur. Cette mesure étant applicable immédiatement, les communes qui souhaitent maîtriser l'évolution de la constructibilité sur leur territoire doivent s'interroger sur la nécessité d'engager une procédure de modification de leur PLU.

Il s'agit désormais de privilégier la combinaison d'outils tels que :

- l'implantation des constructions par rapport à l'espace public et aux limites séparatives
- l'emprise au sol des constructions, c'est-à-dire la surface au sol construite
- la hauteur et volume des constructions
- le nombre de places de stationnement
- la protection d'espaces d'agrément.

Monsieur Robert de KERVÉGUEN propose de mener une réflexion afin de préserver notre territoire et suggère de solliciter le Cabinet HORTESIE afin qu'il nous fasse une étude en vue de prendre les bonnes décisions.

Plusieurs projets sont déjà présentés en vue de diviser des propriétés.

Monsieur Philippe CORTES fait remarquer qu'une densification du bâti répond au besoin de logements des franciliens et doit rester compatible avec nos chartes paysagères, le cas en centre bourg a d'ailleurs toujours été très dense.

Monsieur Robert de Kervéguen tient à faire remarquer que densité oui, mais densité raisonnée et contrôlée et ce, dans le respect de l'environnement, afin de ne pas se retrouver devant des situations où le seul but est de tirer un profit financier sur une opération immobilière.

Or, il apparaît que dans le centre bourg la mairie est confrontée à des projets de division de maison de village, pour les transformer en studio ou 2 pièces.

D'autre part, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de notifier à la communauté de communes vexin centre, qui à ce jour n'est pas compétente en matière d'urbanisme et notamment de PLU, son opposition au transfert de cette compétence.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas transférer au Président de la CCVC la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme.

TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE :

Cette taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable de travaux).

La taxe est composée de 3 parts : communale, départementale (2,5 %) et régionale (1%).

La surface qui sert de base de calcul à la taxe correspond à la somme des surfaces closes et couvertes sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m calculée à partir du nu intérieur des façades.

Le taux de la taxe d'aménagement est voté par la collectivité locale pour la part qui la concerne. Le taux de la part communale se situe entre 1 % et 5 %.

Le Conseil Municipal, par délibération du 15 Novembre 2011, a décidé d'instituer le taux de 3 % en matière de taxe d'aménagement communale sur l'ensemble du territoire de Vigny.

La Direction Départementale des Territoires nous demande de délibérer avant le 30 novembre 2014 pour une application au 1^{er} Janvier 2015.

Le Conseil Municipal décide de fixer à 5 % le taux de la taxe d'aménagement communale sur l'ensemble du territoire de Vigny à compter du 1^{er} Janvier 2015.

C.C.A.S. : Colis de Noël :

Le Maire passe la parole à Madame Marie-France PUGET qui fait part des réflexions menées par les membres du CCAS au sujet de la remise du colis de Noël aux séniors à partir de 70 ans au lieu de 65 ans comme cela se pratique déjà dans la plupart des communes. D'autre part, Monsieur Robert de Kervéguen avait demandé de réduire les dépenses relatives au colis. Ces mesures, permettraient aussi de faire une économie d'environ 20 % sur le budget alloué.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions.

Le colis sera confectionné par la Cave de Gisors avec un complément fourni par le Cabas Vignois et la Boulangerie de Vigny.

Les membres du CCAS se proposent de porter le colis à domicile le samedi 20 décembre pour les personnes qui le souhaitent.

Une lettre sera adressée aux personnes concernées pour les informer de l'organisation de la distribution des colis de Noël.

TELETHON :

Le Maire passe la parole à Madame Anick PERTUISOT au sujet des manifestations prévues dans le cadre du Téléthon.

Le Téléthon se déroulera le samedi 6 décembre de 11 h à 17 h à la caserne des pompiers avec plusieurs activités : ateliers cibles et secourisme - lavage de voitures – massages cardiaques – jeux d'adresse – bons pour une ballade en poneys offerts les écuries du centaure -confection de bracelets - château gonflable – vente de crêpes, sandwiches, vin chaud, bière du vexin – vente de bracelets - magnets et de porte-clés peluche...) avec la participation de la gendarmerie.

Un tracteur intervillage sera sur place de 14 h 10 à 14 h 25 pour la vente de produits régionaux.

Il est prévu également la vente de bracelets – magnets et porte-clés à l'école primaire et au collège, la vente des sapins lors du Marché de Noël.

Madame Anick PERTUISOT donne des précisions sur l'organisation de la manifestation et elle compte sur des volontaires pour l'aider dans la tenue des stands.

Une soirée dansante est organisée le samedi 29 novembre dans la salle des fêtes de Vigny par l'équipe de Guiry-en-Vexin.

Monsieur Robert de KERVÉGUEN tient à remercier Madame Anick PERTUISOT ainsi que les membres de sa commission, conscient du travail que cela représente pour la mise en place de cette manifestation avec une forte implication des pompiers et de la gendarmerie.

Il insiste sur la nécessité d'une bonne publicité notamment auprès des élèves de l'école mais aussi des communes avoisinantes.

Une banderole sera mise en place sur la RD 14 et des flyers vont être distribués dans le village et dans les écoles des alentours.

S.I.E.V.A :

Le Maire passe la parole à Monsieur Christian EVRARD afin qu'il nous fasse un bref compte rendu de l'assemblée générale du SIEVA du 6 novembre dernier.

Il a été abordé :

- la protection de la source : - construction d'un ouvrage maçonné avec clapet-anti retour
 - prolongation du chenal de récupération des eaux de ruissellement du versant du bois de Galluis vers Avernoes par le SIBVAM
- la sécurité du captage et des réservoirs d'eau par un système d'alarme et de vidéo
- le schéma directeur en cours de réalisation
- le puits de Théméricourt : non exploitable pour la distribution d'eau potable qui pourrait être destiné à l'arrosage agricole sous certaines réserves
- le forage de Commeny qui pourrait être utilisable
- une convention de reversement de la redevance d'assainissement entre les communes et le SIEVA
- le site internet interactif à l'étude entre le syndicat et les abonnés
- l'amélioration de la procédure de relevés de compteurs.

Le SIEVA a reçu la réponse de Que Choisir mais est entrain d'analyser la lettre avant toute communication.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN CENTRE :

La CCVC demande à chaque commune adhérente de délibérer :

- **sur la modification des statuts de la CCVC à savoir :**
- **Article 18.4 - Transport Collectif** (à compter du 1^{er} Janvier 2014) : création, gestion et développement d'un service de transport à la demande. (la Préfecture a demandé que le terme « transport collectif » soit changé en « service de transport à la demande)
- **Article 18-6 - Infrastructures et réseaux de communications électroniques** : établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et réseaux de communications électroniques conformément à l'article L 1425-1 du CGCT. (à la demande du Conseil Général pour que la CCVC est la compétence fibre optique en vue d'adhérer à un nouveau syndicat « Val d'Oise Optique Numérique »).
Madame Marie-France PUGET rappelle que les fourreaux ont déjà été passés lors des travaux réalisés dans le cadre du SIERC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur cette modification.

Puis une discussion s'engage sur le fonctionnement du transport collectif, sur le transport des personnes âgées et sur le covoiturage.

- **Sur le projet de convention sur l'instruction des actes d'urbanisme :**

La CCVC propose à chaque commune adhérente de lui confier l'instruction de tout ou partie des autorisations et actes relatifs des sols.

En cas d'acceptation, une convention serait signée entre la Commune et la CCVC précisant les modalités de travail en commun.

La convention s'appliquerait aux demandes déposées à compter du 15 janvier 2015 dans les mêmes conditions que précédemment avec la Direction Départementale des Territoires.

La prise en charge des coûts résultant de l'activité du ou des services instructeurs sera définie avant le 15 février 2015. Lors de la réunion du Conseil Communautaire du 9 octobre dernier, il a été précisé que la participation par habitant s'élèverait à 5 à 6 € mais reste encore à définir en fonction du nombre de collectivités adhérentes à ce service qui permettra de générer des coûts à la baisse.

Le Conseil Municipal donne son accord pour confier l'instruction des actes d'urbanismes à la CCVC et charge Monsieur le Maire de signer la convention correspondante.

REGLEMENTATION :

- **Nuisances sonores :**

Un arrêté du Maire de Vigny datant du 11 Mai 1988 règlemente le fonctionnement des tondeuses à gazon, tronçonneuses et autres appareils dans les propriétés privées à proximité des maisons d'habitation du lundi au samedi de 8 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 19 h 00 - le dimanche de 10 h 00 à 12 h 00.

Par lettre du 6 Juillet 2009, Madame Annick de TRAVERSAY annonçait un nouvel arrêté préfectoral n°2009-297 modifiant et renforçant les réglementations concernant les bruits de voisinage. Les travaux de jardinage et de bricolage peuvent être effectués :

Du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30- le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00 - le dimanche et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

Cette réglementation a été reprise dans les Brèves de Septembre 2014.

L'arrêté préfectoral n°2009-297 du 28 Avril 2009 prévoit bien à son article 11 cette réglementation pour les particuliers mais précise à son article 8 des horaires différents pour les professionnels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge le Maire de prendre un nouvel arrêté en distinguant les particuliers et les professionnels avec les jours et heures de fonctionnement suivants :

Pour les particuliers :

Du lundi au vendredi : 8 h 00 à 12 h 00 et 14 h 30 à 19 h 30

Le samedi : 9 h 00 à 12 h 00 – 15 h 00 à 19 h 00

Le dimanche et jours fériés : 10 h 00 à 12 h 00

Pour les professionnels :

Du lundi au vendredi : 8 h 00 à 19 h 30

Le samedi : 9 h 00 à 12 h 30 – 13 h 30 à 19 h 00

- **Elagage :**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal donne son accord sur la nécessité de prendre un arrêté obligeant les propriétaires à élaguer les haies non entretenues et débordantes sur le domaine public ainsi que les arbres dont les feuilles masquent les lanternes d'éclairage public ou les panneaux directionnels.

INFORMATIONS DIVERSES

SECURISATION DE LA RD 169 :

Monsieur le Maire fait part de la visite de Monsieur Mathieu ALBIN, chef du service territorial des routes du Vexin au Conseil Général accompagné de Monsieur Sylvain CARLUCCI.

Le montant de l'opération attribuée à la Commune de Vigny pour la sécurisation de la RD 169 s'élève à 100 000 € TTC.

Ils seront programmés en fonction de la planification des travaux d'assainissement.

Sur place, il a été envisagé différentes possibilités pour ralentir la circulation et créer des places de stationnement. L'étude est en cours.

AMENAGEMENT DE LA PLACE D'AMBOISE :

Monsieur Robert de KERVÉGUEN doit rencontrer le propriétaire du restaurant Le Rohan et Monsieur Franck MAHE pour les informer des travaux d'aménagement de la Place d'Amboise et de la placette de la rue des Saules.

NOUVEAU COMMERCANT AU CAFE-TABAC :

Monsieur le Maire, à sa demande, a rencontré les nouveaux commerçants, Monsieur CASTALDI Pascal et son gendre, Monsieur BESCONT Jérémy qui ont fait part de leurs projets. Ils reprendront l'activité début décembre.

CONSEIL D'ECOLE :

Le premier conseil d'école de l'année s'est réuni le 14 novembre dernier. Le Président propose de reporter ce point de l'ordre du jour à la prochaine réunion n'ayant pas encore reçu le compte rendu de cette séance. Toutefois, il précise qu'une grande satisfaction se dégage de la mise en place des rythmes scolaires dont l'impact financier est de l'ordre de 26 000 € (dépenses – recettes).

CEREMONIE DES VŒUX :

La cérémonie des vœux aura lieu le jeudi 22 janvier 2015 à 19 heures.

A.S.V.V. :

L'A.S.V.V. s'est réunie le 13 Novembre dernier et le Maire passe la parole à Monsieur Christian EVRARD afin qu'il nous fasse un bref exposé.

Il rappelle la vocation de l'association : la lutte contre le bruit. Les actions ont été mises en sommeil. Le Conseil Général propose de revoir leurs revendications lors de la réfection de l'enrobé de la RD 14.

L'association se recentre sur la réfection des chemins et la participation à des commissions au PNR environnement et agricoles.

L'association s'intéresse également à la qualité de l'eau potable et de la rivière l'Aubette.

AMICALE DES MAIRES ET MAIRES-ADJOINTS :

L'Amicale des maires et maires-adjoints s'est réunie le 20 novembre dernier. Ont été abordés : le devenir de la poste, trésor public, finances.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :

Les dates de réunions du Conseil Municipal ont été arrêtées pour le 1^{er} semestre 2015, à savoir :

- Les mardis 27 janvier - 24 février - 31 mars - 28 avril - 26 mai - 30 juin.

SIERGEP :

Monsieur Vincent GUILLOUËT a assisté ce soir à l'assemblée générale du SIERGEP.

Du fait de l'adhésion de la Communauté d'agglomération de Seine et Vexin au SIERGEP, il a été procédé à de nouvelles élections. Monsieur CRESPO a été élu Président, Madame DUCHESNE, Vice-Présidente (Département du Val d'Oise), Monsieur DURAND, vice-président (département des Yvelines), Monsieur Vincent GUILLOUËT est membre du bureau.

Il a été voté des décisions modificatives au budget et l'indemnité versée au percepteur.

Le Syndicat aura à réfléchir à son avenir dans l'agglomération grand Paris seine aval, les créneaux horaires scolaires et les pertes financières.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire passe la parole aux membres présents.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur Claude DUMONT a rencontré avec Monsieur Alain PAVIOT la chargée de mission PNR concernant le programme « zéro phyto ». L'état des lieux est en cours. Le PNR prévoit des réunions avec tous les représentants des communes concernées pour définir des programmes.

Le travail sera plus conséquent pour le personnel de la voirie (binage, arrachage des herbes en remplacement des traitements phytosanitaires). Par contre, il sera prévu des tontes tardives sur certains secteurs. Il y aura lieu de communiquer dans ce sens pour informer les habitants.

Les communes devront engager cette démarche pour obtenir toute subvention auprès du PNR.

- D'autre part, Monsieur Claude DUMONT a assisté à la réunion du Comité Syndical du PNR et il souligne qu'il est possible de déposer un dossier de demande de subvention pour la remise en état des chemins.
- Monsieur Vincent GUILLOÛET fait remarquer la double nuisance du ramassage des betteraves : le bruit des bennes et l'état des routes avec dégradation de la voie publique.
- D'autre part, Monsieur Vincent GUILLOÛET relaie une réflexion de certains habitants de Théméricourt qui s'étonnent d'avoir été déboutés du projet de la station d'épuration intercommunale (Longuesse – Vigny- Théméricourt – Avernoes).
Monsieur Robert de KERVÉGUEN rappelle l'historique du projet de STEP intercommunale :
A l'origine, le projet retenu et voté regroupait les communes de Longuesse et Vigny, et les études ont commencé à être engagées sur cette base
Lors des dernières élections municipales au mois de mars dernier, Monsieur Robert de Kervéguen a jugé nécessaire, avant d'aller plus loin, d'étudier l'opportunité d'associer à ce projet de STEP intercommunale la commune d'Avernoes qui a une step vieillissante et celle de Théméricourt qui n'en dispose pas.
Cette étude d'opportunité devait analyser deux points :
 - pertinence économique de regrouper 4 communes
 - l'impact écologique, d'avoir le « déversement » du retraitement sur un seul point.
 Le bureau d'études IRH a été chargé de faire une étude prise en charge par les Communes de Théméricourt et Avernoes afin de s'assurer de la faisabilité de ce projet (pertinence économique – avis de la police de l'eau).
Officiellement, la Mairie de Vigny n'a pas eu connaissance du résultat de cette étude, le rapport devant d'abord être transmis aux Maires d'Avernoes et de Théméricourt.
- Monsieur Christian EVRARD souhaiterait qu'un rappel de la réglementation et des sanctions encourues soient inscrites sur les panneaux des distributeurs de sacs pour les déchets canins.
Il est proposé plutôt de faire un rappel sur le civisme dans le prochain bulletin des échos afin de ne pas surcharger les affiches.
Il est rappelé que ces distributeurs seront installés à l'entrée de chaque école et en face de la Mairie.
Monsieur Christian EVRARD préconise d'en installer un également près du collège.
- Madame Isabelle COT fait part du retour très positif de Diana Nguyen qui organise l'activité « vitraux » avec les enfants dans le cadre des rythmes scolaires. Isabelle COT doit aussi faire une étude sur le covoiturage dans la commune

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au Mardi 23 décembre 2014 à 20 h 30.

La séance est levée à 23 h 05.